### Communiqué de presse

|  |  |
| --- | --- |
| **Contact presse :** | **Patrice MYOTTE-DUQUET** - Service communication - Tél. : (+689) 40 80 38 88 / Mob. : (+689) 87 20 38 69 – [communication@upf.pf](mailto:communication@upf.pf) |
|  |  |

# Lundi 23 avril 2018 : ouverture de la campagne de candidature en master à l’UPF et à l’ESPE

|  |
| --- |
| **Depuis la loi N° 2016-1828 du 23 décembre 2016, l'inscription en première année de master est subordonnée à l'examen d'un dossier de candidature pour chaque candidat et candidate souhaitant intégrer un master à l’UPF (y compris pour les masters MEEF de l’ESPE).**  En conséquence, depuis la mise en place de ce nouveau cadre juridique et pour cette rentrée 2018-2019, l’inscription n’est plus de droit même si un étudiant est déjà inscrit à l’UPF ou à l’ESPE. Le redoublement en master 1 n’est pas de droit non plus et est soumis également à la constitution d’un dossier de candidature.  L’inscription en 2ème année de Master pour un étudiant d’un autre établissement ou pour un candidat souhaitant reprendre ses études est également conditionné à la constitution d’un dossier de Validation des études Supérieures (VES) ou de Validation des Etudes, des Expériences Professionnelles et des Acquis Personnels (VEEPAP).  **Ces changements importants sont le fruit d’une démarche nationale et concernent toutes les universités. Cette année, l’UPF a souhaité renforcer la communication sur ce point en proposant, durant le second semestre, aux étudiants de troisième année de licence, des réunions d’information. Les représentants des étudiants y ont été associés afin de relayer au besoin les points saillants de cette réforme de l’entrée en master.**  **En outre, pour aider les étudiants dans leurs démarches, chaque master proposé par l'UPF et l'ESPE fait l'objet d'une fiche d'informations.** L'objectif de cette fiche est de fournir aux étudiants l'ensemble des informations relatives au processus susceptible d'aboutir à leur inscription en première année de master. Celles-ci concernent :   * les capacités d’accueil ; * le dossier de candidatures ; * les critères d'examens du dossier ; * la prise en charge du Centre d’Orientation Stages et Insertion Professionnelle (COSIP) de l’UPF en cas de refus ou encore des informations sur la poursuite d'études en métropole.   **Ces fiches sont accessibles sur le site internet de l’UPF sur les pages de présentation de chacun des masters.**  Les démarches à suivre pour candidater  En propos liminaires, l’université appelle l’attention des étudiants sur la nécessité de candidater à plusieurs masters, notamment en consultant le site national « Trouvermonmaster » (<https://www.trouvermonmaster.gouv.fr/>)  Comment télécharger le dossier de candidature   * **A partir du 23 avril 2018**, les candidats et candidates doivent se connecter au **portail candidature master UPF – ESPE** ([**www.upf.pf/candidature-master**](http://www.upf.pf/candidature-master)**)** afin d’accéder à l’ensemble des informations, ainsi qu’au dossier de candidature correspondant à leur situation. * Un lien direct vers ce portail est disponible sur la page d’accueil du site internet de l’UPF : [**www.upf.pf**](http://www.upf.pf/)   Comment candidater   * **Les candidats doivent faire acte de candidature en déposant leur dossier complété :**   + Soit auprès de la Direction de la scolarité de l’UPF pour une candidature en master en formation initiale ou en formation continue.   + Soit auprès de l’ESPE pour une candidature en master MEEF. * **Les dossiers devront être déposés entre le 23 avril et le 14 mai 2018** excepté pour les masters GEMIT et EIO pour qui la date limite est prolongée jusqu’au 1er juin 2018.   *A noter que le master Comptabilité, Contrôle, Audit (CCA) étant proposé uniquement en formation continue, il convient de contacter le service de la formation continue de l’UPF au 40 803 877* [*formation-continue@upf.pf*](mailto:formation-continue@upf.pf) *afin prendre connaissance de la procédure de candidature.* |

Calendrier de la campagne de candidature en première année de master

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Date de mise à disposition des dossiers de candidature sur le portail candidature master UPF – ESPE** | **Date de remise des dossiers renseignés pour candidature** | **Réunions des jurys de sélection et réponses aux candidats** |
| **23 avril 2018** | **Du 23 avril au 14 mai 2018** | **Réunions des jurys : à partir du 22 mai 2018**  **Date limite de réponse aux candidats : 22 juin 2018** |
| **Objet :** pouvoir trouver le dossier et le renseigner | **Objet :** remettre son dossier pour un examen du jury de sélection.   * Soit auprès de la Direction de la scolarité de l’UPF pour une candidature en master en formation initiale ou en formation continue. * Soit auprès de l’ESPE pour une candidature en master MEEF. | **Objet :** obtenir la décision sur sa demande de candidature |

Renseignements

* **Concernant une candidature en master en formation initiale ou en formation continue :**
  + **Contactez le Centre d’Orientation stages et insertion professionnelle (COSIP) de l’UPF :**  
    40 803 954 - [cosip@upf.pf](mailto:cosip@upf.pf)  
    Heures d’ouverture au public : du lundi au jeudi de 7h30 à 11h30 et de 13h à 16h - le vendredi de 7h30 à 11h30
* **Concernant une candidature en master MEEF :**
  + **Contacter l’Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de la Polynésie française :**  
    40 866 492 – [scolarite-espe@upf.pf](mailto:scolarite-espe@upf.pf)  
    Heures d’ouverture au public : du lundi au jeudi de 7h15 à 12h15 et de 13h15 à 17h - le vendredi de 7h15 à 12h15